

# La loi d'orientation des mobilités

---

**Fabien GUILLEMAUT**

**Service Mobilités Transports**

**Club technique régional des SCOT  
en région Centre-Val de Loire**

**jeudi 18 juin 2020**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

CENTRE-VAL DE LOIRE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire

# Historique et contexte



- Les assises de la mobilité en 2017
  - Large concertation de niveau national – rencontres dans les territoires
  - Plateforme participative en ligne (25 000 votes !)
  - En Centre-Val de Loire, des ateliers à Saint-Amand-Montrond, Joué-lès-Tours et Châteauroux
- La démarche *French Mobility* en 2018
  - AMI Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités
  - Plan d'action vélo et mobilités actives
  - AàP Dérogation
  - Plan d'actions (facilitateur, plateformes nationale et régionale...)



**Présentation en conseil des ministres le 26 novembre 2018**

**Promulgation le 24 décembre 2019**

# Historique et contexte

- 5 titres + 1 rapport annexé
  - 14 chapitres
    - 189 articles

**Titre I** - Programmation des investissements de l'État dans les transports : objectifs, moyens et contrôle

**Titre II** - Améliorer la gouvernance en matière de mobilités pour mieux répondre aux besoins quotidiens des citoyens et des entreprises (4 chapitres)

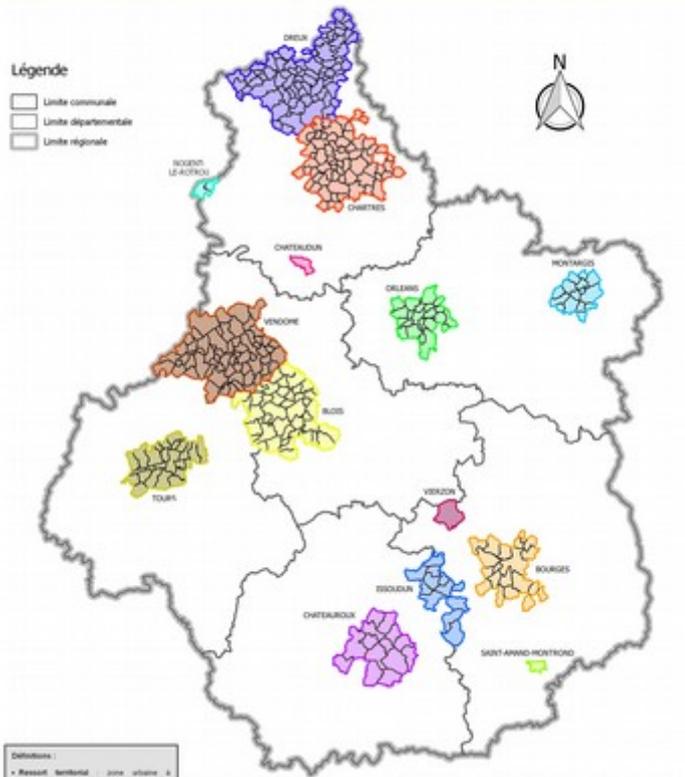
**Titre III** - Réussir la révolution des nouvelles mobilités (2 chapitres)

**Titre IV** - Développer des mobilités plus propres et plus actives (4 chapitres)

**Titre V** - Simplifications et mesures diverses (4 chapitres)

# L'apport pour les collectivités

Ressorts territoriaux des Autorités Organisatrices de la Mobilité au 1<sup>er</sup> janvier 2019 en région Centre-Val de Loire



**Définitions :**

- **Ressort territorial** : zone urbaine à l'intérieur de laquelle les transports publics de personnes sont des transports urbains organisés par une autorité organisatrice de la mobilité.
- **Autorité Organisatrice de la Mobilité** : c'est le nom de la collectivité territoriale compétente (ou l'établissement Public de Coopération Intercommunale) dans l'exercice de sa compétence transport, en urban. Elle définit la politique de transport de masses de l'offre de son territoire, de la qualité de service et de choix des équipements, de la tarification puis choisit après appel d'offre la société prestataire qui appliquera cette politique.



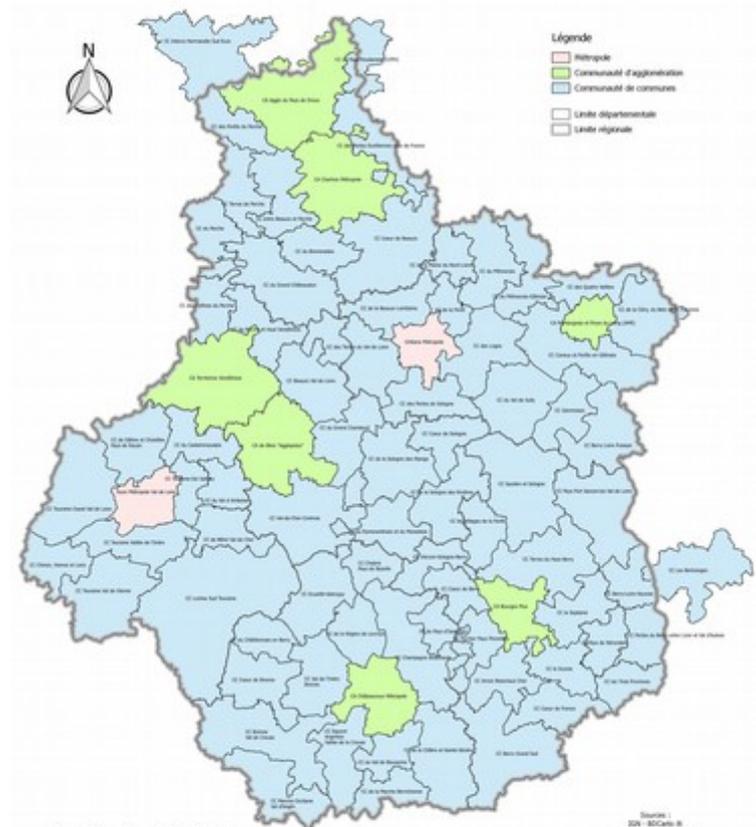
IGN - SECURIS - GEPIA - ADREN EXPRESS

Sources :  
Base nationale sur Intercommunalité (Donnée officielle géométrique) - Juin 2019  
Censier - Base des ressorts territoriaux au 01/01/2019

Réalisation : DREAL Centre-Val de Loire  
SISTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE - Août 2019  
Copie et reproduction soumises à autorisation

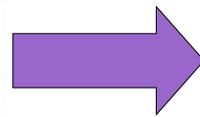
EPCI 2019 en région Centre-Val de Loire

Document de travail interne DREAL Centre-Val de Loire/SDIT



Sources :  
IGN - SECURIS - IGN - ADREN EXPRESS  
www.ign.fr/bases-de-donnees/geoport - Février 2019

Réalisation : DREAL Centre-Val de Loire  
SISTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE - Février 2019  
Copie et reproduction soumises à autorisation



DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT  
CENTRE-VAL DE LOIRE

# L'apport pour les collectivités

- L'autorité organisatrice de la mobilité est l'entité **en charge de construire les solutions de mobilité** à l'échelle locale
- Clarification de la compétence « mobilité »
  - Services de transport de personnes réguliers ou à la demande 
  - Services de transport scolaire 
  - Services relatifs aux mobilités actives 
  - Services relatifs aux mobilités partagées 
  - Conseil et accompagnement individualisé aux personnes en situation de vulnérabilité 
  - Conseil en mobilité à destination des employeurs 
  - Services de transport de marchandises et de logistique urbaine 

La collectivité **choisit les services et solutions adaptés** à son territoire

# L'apport pour les collectivités

- Nouvelles modalités de l'articulation de l'action des collectivités
  - Création des **bassins de mobilité**, nouvelle unité de base de la réflexion sur les mobilités
  - Conclusion de **contrats opérationnels de mobilité** entre la Région et les AOM, CD, gestionnaires de lieux d'intermodalité – à l'échelle des bassins de mobilité
    - Action sur les différents modes, systèmes de rabattement, intermodalité
    - Recensement et partage des bonnes pratiques et actions menées
    - Soutien aux projets des AOM
  - Création de **comités des partenaires** par les AOM
    - Dialogue sur l'offre, la tarification, la qualité de service

# L'apport pour les collectivités

- Mise en place d'outils pour accompagner le développement des « nouvelles » formes de mobilité
  - « Subvention » possible du covoiturage par les AOM
  - Le maire peut **réserver des emplacements de stationnement** pour les véhicules en autopartage ou à faibles émissions
  - Le gestionnaire de voirie peut **réserver une partie de la voie publique** pour faciliter la circulation des véhicules de TC, taxis, covoiturage ou à faibles émissions
- Déploiement de **zones à faibles émissions mobilité (ZFE)**
  - Obligatoire lorsque les normes de qualité de l'air sont régulièrement dépassées
  - Obligatoire lorsque les transports sont à l'origine d'une part importante des dépassements



# Les suites à donner

- À prévoir (Source : Camille Selosse pour Contexte, *Le SAV de la loi mobilités*, 20/11/19) :
  - 98 décrets
  - 28 ordonnances
  - 22 rapports



- Prise de compétence « mobilité »
  - Délibération CC **avant le 31/03/21**
  - Délibération communes sous 3 mois
  - Transfert de compétence au 01/07/21



MERCI  
pour votre  
attention



2020/85583.2

# La cellule régionale d'appui *France Mobilités*

---

**Fabien GUILLEMAUT**

**Service Mobilités Transports**

**Club technique régional des SCOT  
en région Centre-Val de Loire**

**jeudi 18 juin 2020**



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT

CENTRE-VAL DE LOIRE

# Le plan d'actions *France Mobilités*

- 6 axes stratégiques :
  - La nomination d'un facilitateur au sein du ministère
    - Formulaire de contact : <https://www.francemobilites.fr/contact>
  - Lancement d'une plateforme collaborative
    - <https://www.francemobilites.fr/> ouverte courant 2019
  - Création d'une culture innovation et mobilités
  - Appropriation de l'achat innovant
    - Expérimentation de nouvelles formes de marchés publics
  - Orienter les financements en soutien de l'innovation dans les mobilités
  - Appui à l'ingénierie des solutions de mobilité des territoires peu denses
    - Mise en place d'une cellule régionale d'appui *France Mobilités* pilotée par Ademe, Banque des territoires, Cerema, DREAL et participation Région



# La cellule régionale



- ➔ Animer l'écosystème régional de la mobilité
- ➔ Aider les projets des collectivités
- ➔ Centraliser les ressources documentaires

- Cellule Centre-Val de Loire officiellement présentée le 3 février 2020 à Aubigny-sur-Nère → [www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/la-tournee-france-mobilites-s-invite-en-region-a3546.html](http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/la-tournee-france-mobilites-s-invite-en-region-a3546.html)
- Des réunions régulières pour aider et accompagner les porteurs de projets en 2020

Des contacts :

- Un site Internet : [www.francemobilites.fr/regions/centre-val-loire](http://www.francemobilites.fr/regions/centre-val-loire)
- Un courriel de contact : [CentreValDeLoire@francemobilites.fr](mailto:CentreValDeLoire@francemobilites.fr)



MERCI  
pour votre  
attention



2020/85583.2